

Mont de Marsan Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020

Numéro :2020/12/07

nombre de conseillers communautaires en exercice : 56

Nombre de conseillers communautaires présents : 51

Nombre de votants : 55

Date de la convocation : Lundi 30 novembre 2020

Membres titulaires présents :

Pierre MALLET, Nathalie BOIARDI, Jean-Guy BACHE, Janet DELETRE, Frédéric CARRERE, Émile LABEYRIE, Catherine BERGALET, Marie BARBUT (suppléante de Jean-Paul ALYRE, Jean-Pierre ALLAIS, Claude COUMAT, Catherine DEMEMES, Marie-Christine HARAMBAT, Pierre MERLET-BONNAN, Farid HEBA, Marie-Christine BOURDIEU, Jean-Jacques GOURDON, Nathalie GASS, Hervé BAYARD, Marie-Pierre GAZO, Bruno ROUFFIAT, Claudie BREQUE, Gilles CHAUVIN, Pascale HAURIE, Philippe DE MARNIX, Catherine PICQUET, Christophe HOURCADE, Éliane DARTEYRON, Jean-Marie BATBY, Marina BANCON, Mathieu ARA, Chantal PLANCHENAU, Jean-Baptiste SAVARY, Alain BACHE, Frédéric DUTIN, Marie LAFITTE, Véronique GLEYZE, Michel GARCIA, Philippe SAES, Corinne BARRAU, Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Joël BONNET, Delphine SALEMBIER, Bernard KRZYNSKI, Ghislaine LALLAU, Jean-Marie BAYLE, Marie DENYS BACHO, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Denis CAPDEVIOLE.

Absente :

Geneviève DARRIEUSSECQ, Conseillère communautaire

Pouvoirs :

Danielle KUBLER, Conseillère communautaire donne pouvoir à Pierre MALLET,
Dominique CLAVÉ, Conseiller Communautaire donne pouvoir à Janet DELETRE,
Céline PIOT, Conseillère communautaire donne pouvoir à Alain BACHE,
Françoise CAVAGNE, Conseillère communautaire donne pouvoir à Jean-Baptiste SAVARY,

Le Conseil Communautaire,

- A l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020,
- Prend acte des décisions du Président de Mont de Marsan Agglomération dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020,

Délibération N°2020120278 (n°03)

A l'unanimité des membres présents, approuve la signature des contrats d'injection, du bio-gaz produit par la station d'épuration de Jouanas auprès de GRDF et d'achat du biométhane auprès de Gaz de Bordeaux,

Délibération N°2020120279 (n°04)

A l'unanimité des membres présents, tire le bilan de la concertation du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI), précise que ce dernier sera joint au dossier d'enquête publique relatif à l'arrêt du RLPi et arrête ledit projet,

Délibération N°2020120280 (n°05)

A l'unanimité des membres présents, approuve les modifications du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain conclu le 8 novembre 2018 avec la société Transdev du Marsan,

Délibération N°2020120281 (n°06)

A l'unanimité des membres présents, approuve la Décision Modificative n°1 du budget annexe Transport,

Délibération N°2020120282 (n°07)

A l'unanimité des membres présents, approuve l'extension, à titre dérogatoire, du régime d'aide aux investissements immobiliers des entreprises en vigueur, à l'entreprise LOCATELLI pour son projet de reprise, ainsi que l'extension subséquente de la délégation de compétence d'octroi de cette aide au Département des Landes,

Délibération N°2020120283 (n°08)

A L'unanimité des membres présents, approuve le règlement communautaire définissant le régime applicable sur son territoire en matière d'aide à l'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles modifié,

Délibération N°2020120284 (n°09)

A L'unanimité des membres présents, décide de déléguer au Département des Landes la compétence d'octroi d'aides à l'investissement immobilier des entreprises,

Délibération N°2020120285 (n°10)

A L'unanimité des membres présents, approuve la Convention Territoriale d'Exercice Concerté des compétences relatives au soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche (CTEC-ESR) entre Mont de Marsan Agglomération et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et désigne M. Frédéric CARRERE comme représentant de la collectivité pour participer au groupe de travail « Enseignement Supérieur et Recherche » (ESR),

Délibération N°2020120286 (n°11)

Par 54 voix pour, 1 voix contre (Marie LAFITTE), approuve la cession des parcelles AK458 et AK457 sises parc d'activités de Mamoura à Saint Avit au profit du Groupe Sallaberry, pour l'implantation d'un site logistique, au prix de 694 144 € HT ainsi que les termes de la convention relative l'aide à l'immobilier d'entreprise correspondante,

Délibération N°2020120287 (n°12)

Par 54 voix pour, 1 voix contre (Marie LAFITTE), approuve la cession des parcelles AK 436 et AK 437 sises parc d'activités de Mamoura à Saint Avit au prix de 131 925 € HT, au profit de M. David Samson et de M. Cédric Cornetto, pour l'implantation d'un complexe sportif de padel incluant une activité complémentaire de bar et petite restauration rapide, à l'exclusion de toutes autres activités sportives, ludiques et de loisirs qui viendraient concurrencer l'opération « Réinventons nos cœurs de ville – Mont de Marsan » ;

Délibération N°2020120288 (n°13)

A L'unanimité des membres présents, décide de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 700 € et une subvention liée aux frais de personnels d'un montant de 107 937 € à l'association AMAC et de facturer à l'AMAC un montant de 93 000€ correspondant aux frais de mise à disposition du personnel communautaire,

Délibération N°2020120289 (n°14)

A L'unanimité des membres présents, approuve la modification de l'emploi de directeur de la Régie du Théâtre de Gascogne à compter du 1^{er} Janvier 2021, comme suit :

- grade : attaché principal territorial
- poste à temps complet
- échelon 7 du grade d'attaché principal territorial
- l'intéressé bénéficiera du régime indemnitaire applicable au cadre d'emplois.

Délibération N°2020120290 (n°15)

A l'unanimité des membres présents (Jean-Guy BACHE ne prenant pas part au vote), décide d'instituer, à compter de décembre 2020, la prime exceptionnelle dans le cadre de l'épidémie de Covid 19 des agents fonctionnaires et contractuels de droit public répondant aux critères suivants :

- activité sur site en contact avec le public,
- ayant eu un surcroît significatif d'activité pour assister les services prioritaires dans le cadre du COVID (y compris en télétravail),
- activité auprès de personnes à risque ou fragiles,
- en renfort auprès des services prioritaires.

Et fixe le montant de la prime exceptionnelle à :

- 28,50 € par jour de travail effectif pour les agents répondants aux critères suivants :
 - activité auprès de personnes à risque ou fragiles
 - en renfort auprès des services prioritaires
- 11,50 € par jour de travail effectif pour les agents répondants aux critères suivants :
 - activité sur site en contact avec le public
 - ayant eu un surcroît significatif d'activité pour assister les services prioritaires dans le cadre du COVID (y compris en télétravail).

Délibération N°2020120291 (n°16)

A L'unanimité des membres présents, accorde sa garantie à hauteur de 50,00 %, soit 350 000 euros, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 700 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la CARSAT pour une opération de construction d'une résidence autonomie de 58 logements « Villa en Vasconie » à Mont de Marsan,

Délibération N°2020120292 (n°17)

A L'unanimité des membres présents, accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5 116 626,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour une opération de construction d'une résidence autonomie de 58 logements « Villa en Vasconie » à Mont de Marsan,

Délibération N°2020120293 (n°18)

Par 44 voix pour, 3 voix contre (Marie LAFITTE, Julien PARIS, Catherine BERGALET), et 8 abstentions (Jean-Baptiste SAVARY, Alain BACHE, Frédéric DUTIN, Céline PIOT, Françoise CAVAGNE, Nathalie BOIARDI, Jean-Guy BACHE, Patricia BEAUMONT), décide de verser pour l'année scolaire 2020/2021 à l'école privée Jean Cassaigne la somme de cinq cent trente-quatre euros (534 €) par élève de l'école élémentaire du CP au CM2 et la somme de mille-cinq-cent-soixante-cinq euros (1565 €) par élève de l'école maternelle de la petite section (enfants nés en 2017) à la grande section, en prenant en compte l'effectif à chaque début de trimestre des élèves scolarisés,

Délibération N°2020120294 (n°19)

A L'unanimité des membres présents, approuve les admissions en non valeur au titre de l'année 2020 du budget principal de Mont de Marsan Agglomération,

Délibération N°2020120295 (n°20)

A L'unanimité des membres présents, prend acte des listes de présentation de créances éteintes du budget principal de Mont de Marsan Agglomération.

Délibération N°2020120296 (n°21)

A L'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n° 1 de la régie de l'Eau,

Délibération N°2020120297 (n°22)

A L'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n° 1 de la régie de l'assainissement,

Délibération N°2020120298 (n°23)

A L'unanimité des membres présents, approuve l'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement du budget annexe de l'eau, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2021, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2020 de la régie de l'eau,

Délibération N°2020120299 (n°24)

A L'unanimité des membres présents, approuve l'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement du budget annexe de l'eau, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2021, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2020 de la régie de l'eau,

Délibération N°2020120300 (n°25)

A L'unanimité des membres présents, approuve l'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement du budget annexe de l'Assainissement, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2021, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2020 de la régie de l'assainissement,

Délibération N° 2020120301 (n°26)

A L'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2021, une avance au CIAS d'un montant de 485 000 € sur la subvention annuelle,

Délibération N° 2020120302 (n°27)

A L'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2021, une avance à la régie du Théâtre de Gascogne d'un montant de 371 500 € sur la subvention annuelle,

Délibération N° 2020120303 (n°28)

A L'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2021, une avance à l'EPIC « Office de tourisme du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération » d'un montant de 190 000 € sur la subvention annuelle,

Délibération N° 2020120304 (n°29)

Par 50 voix pour, 5 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Alain BACHE, Frédéric DUTIN, Françoise CAVAGNE, Céline PIOT), approuve la Décision Modificative n°2 du budget principal Agglomération,
Et à l'unanimité des membres présents, approuve la Décision Modificative n°1 du budget annexe Zones d'activités,

Délibération N° 2020120305 (n°30)

A L'unanimité des membres présents, approuve la révision des attributions de compensation pour 2020 et 2021,

Délibération N° 2020120306 (n°31)

Prend acte de la communication des actions entreprises suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes,

Délibération N° 2020120307 (n°32)

A L'unanimité des membres présents, approuve les tarifs du m3 d'eau et de l'abonnement pour les communes de Mont de Marsan, Saint Avit, Bostens, Lucbardez, Bretagne de Marsan, Saint-Pierre du Mont et Saint-Perdon et précise que ces tarifs entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021,

Délibération N° 2020120308 (n°33)

A L'unanimité des membres présents, approuve les termes de la convention de prestation de services, relative au contrôle des poteaux et bouches d'incendie pour la Commune de BOSTENS,

Délibération N° 2020120309 (n°34)

A L'unanimité des membres présents, approuve les termes de la convention de prestation de services, relative au contrôle des poteaux et bouches d'incendie pour la Commune de SAINT AVIT,

Délibération N° 2020120310 (n°35)

A L'unanimité des membres présents, approuve les termes de la convention de prestation de services, relative au contrôle des poteaux et bouches d'incendie pour la Commune de LUCBARDEZ -et-BARGUES,

Délibération N° 2020120311 (n°36)

A L'unanimité des membres présents, approuve les tarifs de l'assainissement pour les communes de Mont de Marsan, Saint-Avit, Bostens, Lucbardez, Saint-Pierre du Mont, Saint-Perdon et Bretagne de Marsan et précise que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021,

Délibération N° 2020120312 (n°37)

A L'unanimité des membres présents, approuve les tarifs de Taxe de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) et précise que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021,

Délibération N° 2020120313 (n°38)

Par 47 voix pour, 8 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Alain BACHE, Frédéric DUTIN, Françoise CAVAGNE, Céline PIOT, Marie LAFITTE, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT), décide de prescrire la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal conformément aux dispositions des articles L.153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Délibération N° 2020120314 (n°39)

A L'unanimité des membres présents, approuve l'intégration de plusieurs parcelles du domaine privé de Mont de Marsan Agglomération vers le domaine public afin d'en faciliter la gestion,

(Délibération N°2020120315 (n°40) – retirée en séance)

Délibération N°2020120316 (n°41)

Afin de permettre la représentation pluraliste de l'ensemble des sensibilités siégeant au Conseil communautaire et notamment des élus d'opposition, à L'unanimité des membres présents, désigne les membres suivants pour siéger au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat comme suit :

- Jean-Baptiste SAVARY, en qualité de membre titulaire,
- Patricia BEAUMONT, en qualité de membre suppléant,

Délibération N°2020120317 (n°42)

A L'unanimité des membres présents et après en avoir débattu, décide de l'élaboration d'un pacte de gouvernance et la création d'un groupe de travail composé d'élus et d'agents territoriaux et précise que les conseils municipaux seront consultés pour avis sur le projet de pacte de gouvernance dans les conditions fixées par l'article L5211-11-2 du CGCT, avant d'être soumis pour approbation au Conseil Communautaire,

(Délibération N°2020120318 (n°43) – retirée en séance)

Délibération N°2020120319 (n°44)

A L'unanimité des membres présents, décide de préciser la délégation d'attribution du Président comme suit : « Exercer le droit de préemption défini dans le code de l'urbanisme, que la communauté d'agglomération en soit titulaire ou délégataire et déléguer ce droit à l'État, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, conformément aux dispositions de l'article 213-3 du Code de l'Urbanisme. » ;

Fin de séance à 23 h 05

Fait à Mont de Marsan,
Le 8 décembre 2020,

**Le Président,
Charles DAYOT.**



